



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE

DEPARTEMENT DE L'OISE

**CANTON de NOGENT SUR
OISE**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M.DELAHOCHÉ Michel, Maire
Mme MARTEL Véronique, Adjoint,
M.MAGUET Jean-François, Adjoint,
M.HERCELIN Pierre, Adjoint,
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint
Mme GAMBIER Audrey, Adjoint

Les Conseillers Municipaux,

Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. MOREL Maurice,
M. BONNEAUD Thierry,
Mme MAGUET Isabelle,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
Mme JOUOT Muriel,
M. MICHEL Philippe,

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

Les Conseillers Municipaux,

M. LAVOGIEZ Yves, abs non excusé
M. PILLON Claude, (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ)
Mme BODEQUIN Christelle, (pouvoir à Mme JOUOT)
M. CHEVET Bruno, abs excusé

Secrétaire de séance :

Mr MAGUET Jean-François
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 21 Novembre 2017
Date d'affichage : 21 Novembre 2017

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	18
PRESENTS	14
VOTANTS	16

L'an deux mil dix-sept, le 27 Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ INDEMNITE AU COMPTABLE
- ❖ CONVENTION ADHESION CONSEIL PREVENTION CDG
- ❖ DECISION MODIFICATIVE N°2
- ❖ DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALLEE DE LA BRECHE
- ❖ RETROCESSION VOIRIE RUE DE LA VARENNE
- ❖ CONVENTION IMMO FRANCE
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL : CDD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 AOUT 2017

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 28 Août 2017, Mr DELAHOCHÉ sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 28 Août 2017.

39 - INDEMNITE AU COMPTABLE

Le comptable du Trésor, Mr FERRANT Ernest, demande au conseil municipal de délibérer selon l'article 3 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 sur l'attribution de ses indemnités de conseil pour l'année 2017 et de prévoir les crédits budgétaires correspondants selon le taux en vigueur. Le montant s'élève à 307.10 euros net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote contre à l'unanimité.

40 - CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL DE PREVENTION DU CDG

En 2013, la commune a signé une convention avec le centre de gestion pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail pour une durée de 5 ans. Cette convention prend en compte : la surveillance médicale des agents (visites médicales), la prévention sur le lieu de travail, l'hygiène et la sécurité, la prise en compte des risques psychosociaux, le reclassement des agents, les aides éventuelles pour les travailleurs handicapés.

Mr le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

41 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Des réajustements au budget Primitif sont nécessaires suite à l'attribution des dotations globales de fonctionnement pour la commune en 2017.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Désignation : Chapitre/Article	Dépenses	Recettes	Observations
013/6419-REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS		30 000,00 €	
73/7381-TAXE ASSIT.DROITS MUTATION		23 000,00 €	
011/615231-VOIRIES	-9 000,00 €		
011/6257-RECEPTION	-1 000,00 €		
012/6218-AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	8 000,00 €		
012/6411-PERSONNEL TITULAIRE	11 800,00 €		
012/6413-PERSONNEL NON TITULAIRE	10 000,00 €		
012/6453-COTIS.CAISSES RETRAITE	2 000,00 €		
012/6454-COTIS.ASSEDIC	1 000,00 €		
012/6455-COTIS.ASSURANCES DU PERSONNEL	-3 000,00 €		
023/023-VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	32 000,00 €		
67/6714-BOURSES ET PRIX	800,00 €		
67/678-OPERATIONS FINANCIERES-fourriere	400,00 €		
TOTAL	53 000,00	53 000,00	

INVESTISSEMENT

Article	Dépenses	Recettes	Observations
021/021-Virement de la section de fonction.		32 000,00 €	
16/1641- EMPRUNTS EN EUROS	159 000,00 €		REMB,EMPRUNTS RENEGOCIES
21/2111-TERRAINS NUS	-100 000,00 €		ONA/TERRAINS NUS
21/2135-INSTAL.GENER.AGENC.AMENAG.	-4 000,00 €		10001/PORTE MATERNELLE 10028/MAIN COURANTE OPTION 2
21/2135-INSTAL.GENER.AGENC.AMENAG.	4 800,00 €		10002/FOSSES AUX LOUPS
21/2152-INSTALLATIONS DE VOIRIE	23 000,00 €		10002/FOSSES AUX LOUPS
21/21578-AUT.MAT.UTIL.VOIRIE	-23 000,00 €		10001/REPARAT.WC
21/2158-AUTRES	-13 000,00 €		ONA/BANDEAU LUMINEUX MAIRIE
21/2158-AUTRES	4 200,00 €		ONA/TRACTEUR
21/2182-MATERIEL TRANSPORT	-15 000,00 €		10028/MOBILIER
21/2184-MOBILIER	-4 000,00 €		
TOTAL	32 000,00	32 000,00	

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur de la décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

42 - DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

Le syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche a délibéré le 06 novembre favorablement pour sa dissolution.

Afin que celle-ci puisse être actée au 31/12/2017, les communes membres du syndicat doivent prendre avant des délibérations concordantes.

C'est seulement si la majorité qualifiée des communes délibère favorablement avant fin décembre que le Mr le Préfet pourra prendre un arrêté de dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

43 - CESSION AMIABLE DE LA VOIRIE PRIVEE RUE DE LA VARENNE

Afin de réaliser le projet de lotissement rue de la varenne, il faut délibérer pour Transférer dans le domaine public communal la voie privée du futur lotissement rue la Varenne.

Les parcelles concernées sont :

- ZC 68 Consorts PEUFLY
- ZC 67 Consorts VANGEEL
- ZC 66 Mr MAHIEU José
- ZC 189 Commune
- ZC 190 Commune

La commune prendra en charge les futurs frais d'entretien, de réparation et de réfection de voirie.

Mr le maire demande au conseil à l'autoriser à signer les actes notariés correspondant à cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

44 - CONVENTION IMMO FRANCE

Suite à la rétrocession de voirie (point 5) concernant le lotissement rue de la Varenne, il faut signer une convention avec le lotisseur IMMO France.

IMMO France prendra en charge l'ensemble des travaux de VRD.

Mr le maire demande au conseil de délibérer pour l'autoriser à signer cette convention.

Les conseillers municipaux ont demandé à ce que cette convention soit revue en détail d'un point de vue juridique avant la signature chez le notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

45 - PERSONNEL COMMUNAL CDD

Le poste de l'ancien directeur du centre aéré est toujours vacant depuis le départ de Mr ROUSSEAUX Jérémy (adjoint d'animation).

Mr POGNOT Luc a occupé ce poste du 04/01/2016 au 30/09/2017 (recrutement par le centre de gestion) mais nous n'avons pas renouvelé son contrat.

Mr le maire propose de recruter Mme FOUQUY Séverine, actuellement sur ce poste (par le centre de gestion) depuis le 02 octobre 2017 en CDD, pour une durée d'un an à compter du 02 Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35.

DEPARTEMENT	OISE
-------------	------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 27 NOVEMBRE 2017
37/2017	INDEMNITE COMPTABLE
38/2017	CONVENTION ADHESION CONSEIL PREVENTION CDG
39/2017	DM 2
40/2017	DISSOLUTION SYNDICAT INTERCO VALLEE DE LA BRECHE
41/2017	RETROCESSION VOIRIE RUE DE LA VARENNE
42/2017	CONVENTION IMMO FRANCE
43/2017	PERSONNEL COMMUNEL : CDD

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
DELAHOCHÉ	Michel	
MAGUET	Jean-François	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MARTEL	Véronique	
MOREL	Maurice	
MAGUET	Isabelle	
PECKSTADT	Jean-Claude	
GAMBIER	Audrey	
BONNEAUD	Thierry	
REMOISSONNET	Christelle	
HERCELIN	Pierre	
MICHEL	Philippe	